

## Conférence de Glasgow sur le changement climatique : samedi 6 novembre 2021

Des discussions sur les finances, la transparence et l'article 6 (approches coopératives) ont eu lieu tout au long de la journée. Les plénières de clôture du SBSTA et du SBI se sont réunies pour adopter la plupart des décisions et ont renvoyé l'article 6, la transparence, l'adaptation, les mesures de riposte et les calendriers communs à la deuxième semaine de la Conférence de Glasgow sur le changement climatique.

### COP

**Questions relatives au financement : Financement climatique à long terme :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Carlos Fuller (Belize), qui a mis en exergue les soumissions écrites de plusieurs groupes et a invité d'autres propositions de textes et la poursuite des discussions. Les Parties ont chargé les Co-Facilitateurs d'élaborer une note non officielle basée sur les soumissions pour éclairer les discussions futures.

**Septième évaluation du mécanisme financier :** Des consultations non officielles ont été co-moderées par Eva Schreuder (Pays-Bas) et Daniela Veas (Chili), qui ont sollicité des avis sur un projet de texte. Certains pays ont suggéré d'imiter l'approche adoptée dans un projet de décision examiné par le SBI sur l'évaluation du Fonds pour l'adaptation, et ont suggéré de clarifier les rôles de la COP et de la CMA dans les décisions de couverture globales, et de supprimer les références à des dispositions spécifiques de la Convention et de l'Accord de Paris dans les directives figurant en annexe.

Un proposant a indiqué que la CMA pourrait prendre une décision sur la base de l'évaluation si elle le souhaitait, précisant que la COP supervise en fin de compte les dispositions juridiques liées aux entités opérationnelles du mécanisme financier. Plusieurs pays ont fait part de leur ouverture, demandant plus de temps pour s'engager dans la suggestion.

Un groupe de pays en développement a averti que le libellé de l'évaluation informant les processus de réapprovisionnement des entités opérationnelles devrait rendre compte des protocoles d'accord de la COP avec ces entités, signalant que certains critères sont spécifiques au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tels que l'affectation par pays et le co-financement. D'autres observations concernaient, entre autres, la suppression des références aux objectifs « à long terme » et la clarification des rapports pertinents sur le financement du secteur privé dans la liste des sources d'information. Les co-facilitateurs ont invité des soumissions écrites et élaboreront une nouvelle itération du projet de texte de décision.

### CMA

**Questions relatives au financement : Nouvel objectif quantifié collectif sur le financement climatique :** Dans des consultations non officielles, le co-facilitateur Outi Honkatukia (Finlande) a invité les parties à exprimer des vues générales sur un projet de texte élaboré par les co-facilitateurs.

De nombreux pays développés ont qualifié le texte de long et de redondant, soulignant que la décision de la CMA ne devrait pas préjuger de la décision à prendre en 2024. Un groupe a indiqué que le processus ne devrait pas créer de nouvel organe.

Un pays développé a déclaré que les parties doivent déterminer les fournisseurs, les destinataires et la « structure financière » du nouvel objectif. Plusieurs pays en développement s'y sont opposés, soulignant que ces questions sont clairement définies dans l'Accord de Paris.

Un groupe de pays en développement a indiqué qu'avoir uniquement des ateliers n'est ni inclusif ni suffisant, et a appelé à un groupe de travail pour s'assurer qu'un nouvel objectif peut être défini et mis en œuvre, et ses progrès suivis. Un autre pays en développement partie a exprimé sa « détresse » face aux observations des pays développés, soulignant que la délibération devrait se concentrer sur la manière de définir un nouvel objectif pour soutenir la transition vers le zéro net. De nombreux pays et groupes de pays en développement ont également noté que puisque le mandat au titre de cet article de l'ordre du jour est de commencer la délibération sur un nouvel objectif, la décision doit créer des voies vers un nouvel objectif ambitieux.

Les co-facilitateurs fourniront la deuxième version du projet de texte et les consultations non officielles reprendront le lundi 8 novembre.

**Compilation et synthèse et rapport de synthèse sur l'atelier en session sur les communications biennales d'informations relatives à l'article 9.5 de l'Accord de Paris (transparence financière ex ante) :** Dans des consultations non officielles, co-moderées par Georg Børsting (Norvège), les parties ont échangé des vues initiales sur un projet de décision de la CMA. Beaucoup ont noté qu'il fallait davantage de temps pour examiner le texte, mais ont convenu qu'il s'agissait d'un point de départ utile.

Un groupe de pays en développement a déclaré que les communications ne fournissaient pas un contenu suffisant permettant d'assurer la prévisibilité, comme l'exige l'article 9.5. D'autres pays en développement ont noté que le rapport de l'atelier en session soulignait des sujets précis, notamment l'ampleur et la qualité du financement et le renforcement des capacités pour les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Avec d'autres groupes de pays en développement, l'intervenant a souligné la nécessité de fournir des directives détaillées pour les communications futures.

Les pays développés ont déclaré que plusieurs paragraphes comprenaient des éléments dépassant le mandat de cet article de l'ordre du jour, en particulier une demande de fournir des données en plus de ce qui avait été convenu à la CMA 1-3 (2018). Un pays développé a déclaré qu'un examen des types de données à inclure dans les communications est prévu pour 2023, et a demandé que l'ensemble du texte soit placé entre crochets, pour donner aux parties la confiance nécessaire pour s'engager sur le fond. Les consultations non officielles se poursuivront.

### COP/CMA

**Questions relatives aux finances : Questions relatives au Comité permanent des finances (CPF) :** Lors de consultations non officielles, les co-facilitateurs Gard Lindseth (Norvège) et Richard Muyungi (Tanzanie) ont déclaré avoir reçu cinq soumissions écrites des parties après les dernières consultations, et invité les parties à exprimer leurs points de vue.

Un pays développé a suggéré que le projet de décision reconnaisse le travail accompli par le CPF.

Un groupe de pays en développement a fait état de plusieurs questions importantes soulevées par le rapport du CPF, notamment, entre autres, le fait que : seulement 21 % des financements climatiques bilatéraux ont été consacrés à

l'adaptation ; le financement climatique doit être nouveau et complémentaire ; le niveau actuel de financement climatique est insuffisant ; et davantage de financements sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la CDN.

Muyungi a demandé aux parties le mandat d'élaborer un projet de décision. Un groupe, soutenu par plusieurs pays et groupes de pays en développement, s'y est opposé, exprimant sa préoccupation que certaines parties ne soient pas disposées à discuter du respect de la Convention et des récentes décisions de la COP et de la CMA relatives aux entités opérationnelles du mécanisme financier. Muyungi a indiqué que cette question avait déjà été soulevée avec la présidence de la COP. Malgré le mécontentement, les parties ont convenu de mandater les co-facilitateurs d'élaborer un projet de décision.

**Rapport et orientations du Fonds vert pour le climat (FVC) :** Au cours de consultations non officielles, le coprésident Toru Sugio (Japon) a présenté le projet de texte de décision, que les parties ont accueilli comme base pour la poursuite des discussions. Beaucoup ont souligné la nécessité d'une rationalisation supplémentaire, signalant une duplication de textes.

Les parties ont souligné leurs lignes rouges dans le texte. Pour plusieurs groupes et parties, celles-ci comprenaient des paragraphes susceptibles de créer de nouvelles fenêtres de financement, des enveloppes ou des demandes de propositions, telles que l'établissement d'un mécanisme de petites subventions. Certains ont exhorté à éviter une micro-gestion du Conseil d'administration du FVC.

Un groupe s'est interrogé sur l'inclusion de la question des pertes et dommages, signalant que le Fonds a actuellement du mal à fournir des ressources pour répondre à la demande. Deux groupes de pays en développement ont appelé à un libellé plus fort sur la question des pertes et dommages.

Un groupe de pays en développement a appelé à supprimer de nombreux paragraphes, soulignant la nécessité d'éviter de devancer le plan de travail du Conseil d'administration du FVC et d'éviter de mandater la COP de mener des activités pour lesquelles elle n'a pas autorité. Un autre groupe a déclaré que la COP a le mandat de donner des orientations au FVC.

Des domaines particuliers de désaccord concernaient les références à l'objectif de température à long terme de l'Accord de Paris, et l'équilibre entre les genres au sein du Conseil d'administration du FVC.

Les délégués ont également fait état d'éléments non reflétés dans le texte qu'ils souhaiteraient voir inclus dans une future itération. Par exemple, un groupe de pays en développement a demandé une référence spécifique au soutien de l'élaboration des plans nationaux d'adaptation (PAN).

Sugio a indiqué que les co-facilitateurs élaboreraient la prochaine itération du projet de texte sur la base des points de vue des parties.

**Rapport et directives du FEM:** Dans des consultations non officielles, le coprésident Toru Sugio (Japon) a présenté le projet de texte de décision, que les parties ont accueilli comme base pour la poursuite des discussions.

Deux pays développés parties ont appelé à supprimer un paragraphe appelant à l'augmentation des subventions aux pays à revenu intermédiaire et supérieur, affirmant qu'il préjuge du processus de reconstitution du FEM. L'un d'eux s'est opposé à une nouvelle ligne de soutien aux pertes et dommages dans le contexte du Fonds pour les PMA (FPMA), affirmant que les pertes et dommages font partie de l'adaptation.

Un groupe a appelé à supprimer un paragraphe appelant à l'amélioration de l'accès ou à la création d'une nouvelle fenêtre, et a indiqué que jusqu'à présent, toutes les demandes de financement ont été approuvées.

Un groupe de pays en développement a souligné que le FEM recevra principalement des contributions des pays développés parties, et que les pays en développement parties qui le font volontairement n'ont pas besoin d'être encouragés. Un pays en développement a souligné les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives. Un autre a déclaré que les pays de l'Annexe I devraient contribuer au FPMA et au Fonds spécial pour le changement climatique.

Un groupe de pays en développement a souligné le besoin : de sièges réservés aux PEID au sein du Conseil du FEM ; davantage de ressources pour les besoins de renforcement des capacités en matière de transparence ; l'ouverture du partenariat FEM pour garantir l'accès des PEID ; et des modifications des ratios de co-financement. Un autre a souligné l'importance des questions de pertes et dommages et de renforcement des capacités.

Sugio a indiqué que les co-facilitateurs élaboreraient la prochaine itération du projet de texte, sur la base des points de vue exprimés par les parties.

## SBSTA

**Questions d'organisation : Élection des membres du bureau autres que le Président :** Le SBSTA a élu Kakhberi Mdivani (Géorgie) Vice-Président et Zita Kassa Wilks (Gabon) Rapporteur.

**Programme de travail de Nairobi :** Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.10).

**Rapport du Comité d'adaptation (2019, 2020, 2021) :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.2). Dans ses conclusions, le SBSTA, entre autres, convient de transmettre l'examen de ces questions à la COP et à la CMA.

**Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages (MIV) :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.6) et recommandé un projet de décision contenu dans le même document à l'organe ou aux organes appropriés, en attendant les consultations de la Présidence dans le cadre du COP et CMA.

**Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones (PCLPA) :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.3), qui contiennent un projet de décision de la COP.

**Mise au point et transfert de technologies : Rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie et du Centre et réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021) :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.4 et L.5), qui comprennent un projet de décision respectivement de la COP et de la CMA.

**Travaux conjoints de Koronivia sur l'agriculture :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.1), dans lesquelles il convient, entre autres, de poursuivre l'examen de cette question à la SB 56 (juin 2022).

**Source de contribution pour le Bilan mondial :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.4).

**Questions liées à la science et à l'évaluation : La recherche et l'observation systématique :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.5).

**Deuxième examen périodique de l'objectif mondial à long terme au titre de la Convention et des avancées mondiales vers sa réalisation :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.3).

**Mesures de riposte :** Le président du SBSTA a informé les parties qu'aucun accord n'a été conclu, et qu'il en informerait la présidence.

**Questions méthodologiques liées à l'Accord de Paris :** Les discussions du groupe de contact ont été co-modérées par Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et Xiang Gao (Chine), qui ont sollicité leurs opinions sur le projet de texte. Plusieurs pays développés appelant à ce que les demandes au FEM de soutenir les communications des pays en développement soient traitées dans la décision pertinente relative aux directives de la COP au FEM, les États-Unis ont proposé d'insérer une référence croisée pour que la CMA prenne note de la décision de directive de la COP.

Les délégués ont également débattu des points de savoir : comment et où saisir les dispositions relatives à la flexibilité, plusieurs pays préférant que cela soit fait dans les annexes ; et si l'utilisation de tableaux de référence devrait être obligatoire. D'autres observations ont porté, entre autres, sur : le renvoi du raffinement de 2019 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre ; le calendrier de développement et d'interopérabilité du logiciel ; déclaration des pertes et des dommages ; l'examen volontaire des informations sur l'adaptation ; et l'opportunité de capturer à la fois les objectifs inconditionnels et conditionnels dans le suivi des progrès de la CDN. De nombreux délégués ont souligné la nécessité d'un travail plus technique sur les annexes, et plusieurs groupes de pays en développement ont souligné l'importance d'un soutien pour les rapports. Les Co-Facilitateurs ont élaboré une nouvelle itération pour examen par la plénière du SBSTA.

À la plénière de clôture, le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.9). Dans ses conclusions, le SBSTA, entre autres, convient de transmettre l'examen de ces questions à la CMA. Le président du SBSTA a noté la question hautement technique de ce point, avec certaines questions qui pourraient nécessiter une résolution politique, et a déclaré qu'il soulèverait avec la présidence la question de la voie à y suivre.

**Questions relatives à l'article 6 :** Au cours des consultations non officielles, co-facilitées par le président du SBSTA, Tosi Mpanu Mpanu, les délégués ont accueilli favorablement la troisième itération des projets de textes élaborée par les co-facilitateurs comme base de discussions ultérieures. Diverses suggestions ont été avancées concernant, entre autres, les droits humains et les mesures non liées aux GES. Les co-facilitateurs ont indiqué qu'ils incorporeraient les suggestions dans les textes avant qu'elles ne soient transmises au CMA.

Dans un groupe de contact, Mpanu Mpanu a présenté un projet de conclusions d'ordre procédural, en vertu duquel le SBSTA accepterait de transmettre le projet de texte de décision à la CMA, reconnaissant que ce texte ne représente pas un consensus entre

les parties et que des travaux supplémentaires de la CMA sont nécessaires pour finaliser la décision. Les Parties ont convenu de transmettre les conclusions procédurales à la plénière du SBSTA.

Au cours de la séance plénière de clôture, le SBSTA a adopté également un projet de conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.6, L.7 et L.8), qui contient des paragraphes indiquant que les projets de textes de décision sont transmis pour examen à la CMA, reconnaissant que le texte ne représente pas un consensus entre les parties et que des travaux supplémentaires de la CMA sont nécessaires pour finaliser les décisions. Le Président du SBSTA a souligné que si les parties s'étaient engagées de manière constructive et inlassable pour traiter de nombreuses questions, que d'autres questions restaient en suspens, et que ces dernières seraient portées à l'attention de la Présidence.

**Coopération avec d'autres organisations internationales :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SBSTA/2021/L.2).

**Déclarations de clôture :** L'Australie, au nom de 'l'AMBRELLA GROUPE', s'est félicitée de l'engagement constructif sur le cadre de transparence amélioré, mais a exprimé sa préoccupation concernant les propositions, qu'elle a qualifiées de « rétrogradations » par rapport aux progrès réalisés depuis la CdP 24. Elle a également salué les efforts déployés sur, entre autres, le programme de travail de Nairobi.

La Suisse, au nom du GIE, a indiqué que les négociations sur la transparence et l'article 6 bénéficieraient de travaux techniques supplémentaires à la COP 26, tandis que certaines questions en suspens peuvent être résolues dans des processus plus politiques.

L'UE a exprimé sa gratitude aux communautés scientifiques, en particulier au GIEC. Le délégué a souligné les avancées réalisées sur le MIV, qui, selon lui, montrent des progrès prometteurs sur plusieurs fonctions du réseau de Santiago sur les pertes et les dommages.

Le Bhoutan, au nom des PMA, a souligné l'importance : d'assurer le financement des pertes et dommages ; de fournir une part des recettes au Fonds pour l'adaptation ; et d'obtenir des ressources adéquates et opportunes pour que les pays en développement maintiennent leur capacité d'établissement de rapports sur une base permanente.

Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, a souligné la nécessité de fixer un taux d'actualisation pour l'atténuation globale des émissions mondiales (AGEM) au niveau le plus élevé possible, ainsi que la part des recettes. Concernant la transparence, elle a déclaré que la transparence de l'action et du soutien est en baisse.

Le Pérou, au nom de l'AILAC, a souligné qu'il y a place à l'amélioration de l'article 6 sur les domaines qui pourraient porter atteinte à l'intégrité environnementale ou permettre un double comptage.

Les ONG DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE ont appelé les parties à achever les négociations de l'article 6 et ont exprimé leur déception que les parties n'aient pas pu parvenir à un accord pour resserrer davantage les liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier.

CLIMATE ACTION NETWORK a exhorté les parties à établir des règles ambitieuses sur l'article 6, notamment l'absence de transfert des unités du Protocole de Kyoto et de solides garanties en matière de droits de l'homme, et a appelé à l'inclusion du financement des pertes et des dommages dans l'objectif pour l'après 2025 sur le financement climatique. Il s'est déclaré vivement préoccupé par le manque d'inclusivité dans cette COP en raison de problèmes non liés à la COVID.

La CAMPAGNE MONDIALE POUR DEMANDER LA JUSTICE CLIMATIQUE a déclaré que le mouvement climatique mondial ne peut pas se laisser bernier par de fausses solutions comme les marchés du carbone et des promesses vides comme les engagements zéro net, appelant à une réflexion plus visionnaire sur la coopération entre les pays.

Les PEUPLES AUTOCHTONES se sont félicités de la transmission du projet de plan de travail de la PCLPA pour approbation, tout en exprimant leur préoccupation concernant les lacunes du texte de l'article 6.4 (mécanisme) en ce qui concerne le consentement libre, préalable et éclairé.

FEMMES ET GENRE a appelé à un mécanisme de réclamation indépendant en relation avec l'Article 6, et a exhorté les parties à s'assurer que le mécanisme technologique est fondé sur les droits et qu'il est inclusif.

**Clôture du SBSTA :** Les Parties ont adopté le projet de rapport de la SBSTA 52-55 (FCCC/SBSTA/2021/L.1). Mpanu Mpanu a clôturé la réunion le dimanche 7 novembre à 00h19.

## SBI

**Questions d'organisation : Élection des membres du bureau autres que le président :** Le SBI a élu Juan Carlos Monterrey Gómez (Panama) en tant que vice-président du SBI et a réélu Aysin Turpanci (Turquie) en tant que rapporteur du SBI.

**Rapports et examen des Parties non visées à l'annexe I : Rapport (pour 2020 et 2021) et mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE) :** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2021/L.9). Le président du SBI, Karlsen, a noté que les

parties n'étaient pas en mesure de conclure l'examen de l'examen et de la révision des termes de référence du CGE, et le SBI a convenu de transmettre la question à la présidence de la COP, en tenant compte du texte préparé par les co-facilitateurs pour ce Objet.

**Fourniture de soutien financier et technique :** Karlsen a indiqué que les consultations sur ce sous-article n'ont pas abouti à des conclusions. La question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la 56e SBI.

**Calendriers Communs :** Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2021/L.3). Dans ses conclusions, le SBI, entre autres, convient de transmettre le résultat de ses travaux à la CMA 3 pour examen.

**Deuxième Examen Périodique de l'Objectif Mondial à Long Terme et des progrès globaux dans sa réalisation :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L3).

**Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.1).

**Rapport du Comité d'adaptation (2019, 2020, 2021) :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.2). Dans ses conclusions, le SBI, entre autres, convient de transmettre l'examen de ces questions à la COP 26 et à la CMA 3.

**MIV :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.6) et a convenu de recommander un projet de décision à l'organe ou aux organes directeurs appropriés pour examen, en attendant le résultat des consultations de la Présidence dans le cadre de la COP ou de la CMA.

**Questions relatives aux PMA :** Le SBI a adopté des conclusions et a convenu de recommander un projet de décision à la COP (FCCC/SBI/2021/L.12 et Add.1).

**PAN :** Le SBI a adopté des conclusions et a convenu de recommander un projet de décision à la COP (FCCC/SBI/2021/L.11 et Add.1).

**Mise au point et transfert de technologies et mise en œuvre du mécanisme technologique : Rapport annuel conjoint du CET et du CRTC :** Le SBSTA a adopté des conclusions (FCCC/SB/2021/L.4 et L.5), qui comprennent un projet de décision, respectivement, de la COP et de la CMA.

**Alignement entre les processus relatifs à l'examen du CRTC et l'examen périodique :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.2) qui incluent un projet de décision pour examen par la CMA.

**Liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.10).

**Questions relatives au Fonds pour l'adaptation : Composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation :** Karlsen a informé qu'elle avait consulté les parties intéressées et, qu'en l'absence d'accord sur la voie à suivre, elle présenterait un rapport conséquent à la Présidence.

**Quatrième examen du Fonds pour l'adaptation :** Des consultations non officielles ont été co-modérées par Ali Waqas Malik (Pakistan). Waqas Malik a présenté un projet de texte élaboré sur la base des discussions informelles-informelles, soulignant, entre autres, l'ajout d'un paragraphe invitant la CMA 4 à examiner les résultats de l'évaluation. Les délégués ont examiné le projet de décision de la CMP et les termes de référence annexés pour un examen, paragraphe par paragraphe.

Dans la décision, ils ont convenu de prendre note de la décision 1/CMP.14 qui, entre autres, garantit que les parties à l'Accord de Paris sont éligibles pour devenir membres du Fonds pour l'adaptation.

Concernant la portée de l'examen, ils ont convenu de supprimer le terme « éligible » d'une référence au soutien aux pays en développement parties éligibles.

Avec ces amendements, les délégués ont décidé de transmettre le projet de conclusions pour adoption à la plénière de clôture du SBI.

Au cours de la plénière de clôture, le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.19), qui comprennent un projet de décision pour examen par la CMP.

**Questions relatives au renforcement des capacités : Renforcement des capacités au titre de la Convention :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.6) qui englobent un projet de décision pour examen par la COP.

**Renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Kyoto :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.7 et L.8) qui contiennent toutes deux un projet de décision pour examen par la CMP.

**Rapport d'avancement technique annuel sur le Comité de Paris pour le renforcement des capacités :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.4 et L.5), qui comprennent des projets de décisions pour examen respectivement par la CMA et la COP.

**Mesures de réponse :** Karlsen a informé les parties qu'aucun accord n'a été conclu, et qu'elle en informerait la présidence.

**Genre :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.13).

**Action pour l'autonomisation face au changement Climatique (AACC) : Examen du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.18), qui contiennent des projets de décisions pour la COP et la CMA.

Le Mexique, au nom du GIE, soutenu par l'UE, l'ARGENTINE, le COSTA RICA, et neuf autres parties ont exprimé leur profonde préoccupation quant à la suppression des références aux droits humains, aux droits des peuples autochtones, à la sensibilisation au genre et à l'équité intergénérationnelle du Programme de travail sur le CAE de la conférence de Glasgow qui a duré 10 ans, soulignant que c'est là le résultat d'une séance de travail nocturne où étaient présents très peu de parties et aucun observateur autorisé à apporter son soutien. Elle a appelé les parties à s'engager pleinement dans l'élaboration du plan d'action pour garantir le respect des droits humains, la sensibilisation au genre et l'équité intergénérationnelle.

L'UE a regretté que, sous de fortes pressions, les parties n'aient pas été autorisées à inclure ces références dans la décision et a demandé de plus amples discussions à ce sujet à la prochaine session. Le VENEZUELA, en réponse aux préoccupations des autres, a souligné que les « mesures coercitives unilatérales » ont un impact négatif sur la pleine jouissance des droits humains, en particulier des groupes vulnérables, et affectent leur capacité à lutter contre le changement climatique.

**Dispositions pour les Réunions Inter-gouvernementales :** Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.17).

**Questions administratives, financières et institutionnelles : Exécution du budget pour les exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ; Rapport d'audit et états financiers ; et Autres questions financières et budgétaires :** Le SBI a examiné ces trois sous-articles de l'ordre du jour ensemble et a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.15 et L.16), qui comprennent des projets de décisions, respectivement pour la COP et la CMP.

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023 :** La Suisse, au nom du GIE, a exprimé sa déception face aux modifications de dernière minute apportées au projet de décision, le qualifiant de processus fermé et non inclusif. Il a souligné la nécessité d'un engagement inclusif si les parties veulent obtenir un résultat solide à Glasgow. Le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, a exprimé une déception similaire, déclarant qu'il était d'accord par souci de compromis, et demandant qu'à l'avenir, les préoccupations de toutes les parties soient prises en compte.

Karlsen a souligné qu'à la fin de la dernière réunion du groupe de contact, son coprésident Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) a informé les parties qu'il ferait rapport au président du SBI sur les résultats des travaux. Karlsen a lu sa proposition de transition, figurant au paragraphe deux du projet de décision qui demande au Secrétariat de chercher à affecter des ressources adéquates aux organes constitués à l'appui de leurs mandats confiés par les organes directeurs et aux activités liées à la transparence et à l'adaptation, tout en continuant à appliquer la méthodologie budgétaire établie, y compris à tout nouveau mandat.

Le SBI a adopté des conclusions (FCCC/SBI/2021/L.14), y compris trois additifs contenant des projets de décisions à soumettre à l'examen de la COP (Add.1) et de la CMP (Add.2 et Add.3).

**Déclarations de clôture :** Certains groupes ont informé qu'ils feraient leurs déclarations lors de la plénière de bilan, le lundi 8 novembre.

La TURQUIE a déploré les « références constantes à l'Annexe I », déclarant que le pays n'accepterait que les termes convenus à Paris.

Le Bhoutan, au nom des PMA, s'est félicité de l'extension du mandat du Groupe d'experts des PMA, des directives du Réseau de Santiago et des efforts déployés pour l'examen du Fonds d'adaptation, mais a déclaré que les progrès sur les PAN restaient insuffisants. Le délégué s'est dit préoccupé par le fait que le financement à moyen et long terme des pertes et dommages demeure un problème ignoré.

La Suisse, au nom du GIE, a remercié les parties pour le travail accompli au cours de la première semaine, affirmant toutefois que davantage aurait pu être fait sur l'adaptation et les pertes et dommages, et a réitéré sa déception sur des éléments de la décision du CAE. Le délégué a exprimé néanmoins l'espoir de voir les parties aborder la deuxième semaine dans un esprit positif.

Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, a exprimé sa déception face au manque de conclusions plus substantielles sur l'examen périodique, suggérant que « la salle était quelque peu prise en otage », soulignant l'importance de la science et de l'évaluation, et remerciant le GIEC pour son travail remarquable.

Le Bangladesh, au nom du G-77/CHINE, a déclaré que les parties ont travaillé sans relâche malgré les circonstances particulières dans lesquelles se déroulait la conférence, mais a

suggéré que la dynamique des négociations aurait pu être plus participative. Le délégué a déploré que de nombreux articles n'aient pas pu être conclus et a appelé à une plus grande ambition conformément à l'Accord de Paris.

Déclarant que « le changement climatique est l'affaire de tout un chacun », les ONG COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES ont souligné qu'un engagement de 450 entreprises gérant 150 000 milliards de dollars d'actifs envoie le message que « les ressources sont là », mais que les règles et les mécanismes pour les mettre en œuvre efficacement font défaut.

CLIMATE ACTION NETWORK a appelé à la fourniture d'un financement des pertes et dommages fondé sur les besoins, et à son inclusion dans l'objectif de financement pour l'après 2025. La déléguée a déploré les contraintes d'accès auxquelles les observateurs ont été confrontés et a appelé les parties à ne pas traiter les droits humains comme une monnaie d'échange dans les négociations restantes.

Déclarant que 150 000 personnes ont défilé dans les rues aujourd'hui, la CAMPAGNE MONDIALE POUR DEMANDER LA JUSTICE CLIMATIQUE a appelé à un délai suffisant pour les négociations sur l'adaptation et les pertes et dommages, et a déclaré qu'un objectif mondial sur l'adaptation est essentiel car les pays du Sud n'ont d'autre choix que de s'adapter.

FEMMES et GENRE ont déclaré que l'examen du Programme de travail de Doha a manqué une occasion de promouvoir des approches basées sur le genre, et qu'il constitue un mauvais précédent pour une action transformatrice sur le terrain.

Les ONG DE JEUNESSE se sont félicitées de l'inclusion des jeunes dans le programme de travail de Glasgow sur l'ACE, mais ont déclaré que cela était encore insuffisant. L'intervenante a demandé un siège pour les jeunes à la table de prise de décision et des politiques et actions à mettre en œuvre, affirmant que le bien-être des jeunes est un droit, pas un privilège.

**Clôture du SBI :** Les Parties ont adopté le projet de rapport de la SBI 52-55 (FCCC/SBI/2021/L.1). Karlsen a clôturé la réunion le dimanche 7 novembre, à 00h07.

### Dans les coulloirs

La pluie et le soleil ont accompagné les militants de la société civile alors qu'ils marchaient à travers Glasgow pour marquer la Journée mondiale d'action. Les organisateurs évaluent le nombre de participants à plus de 250 000. Pendant ce temps, au Scottish Event Campus, les négociateurs se sont rassemblés dans des salles de réunion pour terminer les travaux des organes subsidiaires et faire avancer les points importants des organes directeurs, notamment les finances, la transparence et l'article 6. Les discussions sur les finances se sont poursuivies tout au long de la journée. Un délégué a prédit que la semaine à venir serait mouvementée, en particulier sur le front financier. Le texte sur le nouvel objectif collectif quantifié du financement climatique est long, et qu'il est « essentiellement une liste de souhaits », a déclaré un autre, et qu'il montre à quel point les pays développés et les pays en développement sont éloignés des uns des autres sur cette question. Concernant l'article 6, les négociateurs semblaient plus optimistes, estimant qu'une décision sera finalement prise, l'un d'eux affirmant que tout le monde est maintenant beaucoup plus familier avec tous les « éléments techniques essentiels » qu'à Katowice en 2018 ou à Madrid en 2019.

Beaucoup se sont tournés vers les questions qui devaient faire l'objet d'une directive ministérielle au cours de la deuxième semaine. Au fur et à mesure que la journée avançait, la liste est devenue apparente : les finances, l'article 6, les questions de transparence et les délais communs des CDN dans le cadre de l'Accord de Paris, ainsi que l'objectif mondial d'adaptation et les mesures de riposte. En attendant que les dernières questions arrivent à la reprise de la plénière, un délégué las s'est interrogé à la dernière heure : « Nous avons toujours su que ce seraient ces questions-là. Pourquoi l'attente ? »

Plusieurs ont également spéculé sur la dynamique de la semaine à venir. Les négociateurs en matière de transparence étaient désireux de s'assurer qu'ils auraient encore du temps pour le travail technique et semblaient réticents à envoyer le texte aux ministres pour l'instant. Les négociateurs sur l'article 6 ont également semblé désireux de continuer en mode technique et de donner les options réduites aux ministres vers la fin. Certains ont déclaré que les facilitateurs ministériels nommés par la présidence pourraient s'avérer utiles tout au long de la semaine pour faire la navette entre les délégations. Le décor est en effet maintenant planté. Les organes subsidiaires ont fait tout ce qu'ils pouvaient et la semaine prochaine, ils passent la main à une nouvelle troupe : les ministres appelés à prendre des décisions politiques difficiles.